

Formation, Parcoursup, Mon Master et vie étudiante : la feuille de route de S. Retailleau à FU

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°298550 - Publié le 31/08/2023 à 12:12

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 01/09/2023 à 08:23



Sylvie Retailleau lors de la clôture du congrès de France Universités, le 30/08. - © MESR

« Nous n'avons pas encore gagné la bataille d'une orientation réussie. C'est un de nos défis urgents avec le MENJ (Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse), notamment pour le premier cycle universitaire. Nous n'avons pas encore gagné la bataille de la formation tout au long de la vie, au sens de cette alternance entre périodes de travail et périodes d'étude », déclare Sylvie Retailleau, MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), le 30/08, lors de la clôture du congrès de rentrée de France Universités, à l'Institut du monde arabe.

Elle s'exprime au sujet du premier axe de sa « nouvelle feuille de route » qui prévoit d'« accélérer la transformation de notre offre de formation pour former aux savoirs et aux métiers qui répondent aux enjeux du présent et de l'avenir ».

Pour renforcer « la professionnalisation de nos formations et leur attractivité », elle évoque l'orientation et les nouvelles formations à Bac+3, les reprises d'études et l'apprentissage.

Au sujet du report des épreuves d'EDS (Enseignement(s) de spécialité) de 2024 en juin, la ministre estime que cela « permettra d'avoir des étudiants mieux préparés en première année dans le supérieur. Ceci aura un impact sur les éléments à disposition pour l'orientation des futurs étudiants ». Avec le MENJ, « d'ici fin septembre, nous allons travailler pour accorder les dates précises du calendrier du bac et de Parcoursup ».

Après la première année de la mise en œuvre de la plateforme Mon Master, Sylvie Retailleau annonce « la révision du calendrier qui inclura une phase complémentaire et des procédures renouvelées pour les formations en alternance ».

Sur son second axe, « l'amélioration de vie des étudiants », Sylvie Retailleau évoque le travail conjoint avec les organisations représentatives des étudiants, les présidents d'université et avec le ministère des solidarités pour « une refonte structurelle [du] modèle » des BCS (Bourse sur critères sociaux) pour « un accompagnement encore meilleur et plus global pour les étudiants ».

« Un meilleur pilotage de l'offre de formation pour répondre aux besoins de la nation »

Sur l'orientation, Sylvie Retailleau déclare : « Il faut mieux accompagner, orienter mieux les lycéens, et ceci dès le collège, que ce soit vers des filières courtes ou des études longues, mais qui doivent toujours être synonymes d'un parcours fluide et d'un projet professionnel et donc d'une insertion professionnelle réussie, que ce soit après le baccalauréat ou après le doctorat. »

Former des cadres intermédiaires au niveau des BUT et licences

Elle précise : « J'insisterai particulièrement sur l'importance de former des cadres intermédiaires au niveau des BUT et licences. Bien sûr, cela va de pair avec le développement de la formation tout au long de la vie incluant le développement de la VAE, de la formation continue et la définition en blocs de compétences des parcours de formation, mais aussi le développement de l'apprentissage qui est à la fois un outil pédagogique, un outil d'inclusion et d'accès à l'enseignement supérieur et un outil d'insertion vers le monde de l'entreprise. »

« L'ensemble de ces évolutions, l'analyse de ces données, doivent permettre un meilleur pilotage de l'offre de formation par les établissements conduisant à une modulation des capacités d'accueil à la hausse et à la baisse, afin d'assurer la réussite des étudiants et la réponse aux besoins de la nation. »

« Je sais que ces choix seront parfois difficiles. Mais ils doivent se faire dans un objectif de meilleure adaptation de l'offre aux besoins, d'une plus grande égalité d'accès à l'ensemble de nos formations et d'une réelle compréhension et appropriation de la FTLV (Formation tout au long de la vie). »

Restauration, bourses, logement : « les axes qui permettent d'améliorer l'expérience et la réussite de nos étudiants »

« Nous avons progressé tout au long de cette année sur chacun des axes qui permettent d'améliorer l'expérience et la réussite de nos étudiants : l'accompagnement financier avec une étape historique de la réforme des bourses, la mise en place des services de santé étudiante, les améliorations liées à la restauration, avec le maintien des tarifs sociaux et très sociaux pour les étudiants boursiers et précaires », indique la ministre.

Un « pilotage politique efficace » avec les schémas de vie étudiante

« Nous améliorerons l'accès à une restauration à tarif modéré pour tous les étudiants dans les différents lieux d'études avec l'application de la loi Levi. » Cette loi du 13/04/2023 vise à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré. Son décret d'application n'a pas été promulgué.

« Nous agissons également sur le logement, pour atteindre les objectifs de rénovation des logements universitaires. 4000 sont en cours sur les 12000 qui sont programmés d'ici la fin du quinquennat. »

« Nous allons poursuivre et intensifier le travail sur ces différents sujets en coordination étroite avec les ministères chargés des solidarités, du logement et de la transformation publique, mais également avec les collectivités pour développer l'accès à davantage d'offres de logement et trouver des solutions adaptées aux territoires.

À la suite des concertations en régions, menées par les recteurs que je remercie, nous attendons des schémas de la vie étudiante qui permettent un pilotage politique efficace au niveau de chaque établissement au sein de leur territoire. »

Retour sur le premier volet de la réforme des bourses

Sylvie Retailleau revient sur le volet paramétrique de la réforme des bourses, mis en œuvre pour cette année universitaire :

« Cette rentrée, nos étudiants perçoivent des bourses sur critères sociaux revalorisées, avec un investissement historique d'un demi-milliard d'euros qui était plus que nécessaire dans le contexte inflationniste que nous connaissons. »

« Cette réforme va déjà au-delà de la simple revalorisation des montants de chaque échelon, car elle s'attaque également aux effets de seuil, et nous renforçons nos aides aux étudiants en situation de handicap et aux étudiants en situation d'aïdance, ainsi qu'à ceux qui étudient en outremer. »



Sylvie Retailleau

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Parcours

Depuis mai 2022	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
Depuis 2001	Université Paris-Saclay (EPE) Professeure des universités
Janvier 2021 - mai 2022	France Universités Présidente de la commission recherche et innovation
Mars 2020 - mai 2022	Université Paris-Saclay (EPE) Présidente
Décembre 2018 - mai 2022	France Universités Membre de la CP2U
Janvier 2019 - décembre 2019	Université Paris-Saclay (Comue) Présidente
Mai 2016 - décembre 2018	Université Paris-Sud (Paris 11) Présidente
Août 2011 - mai 2016	Université Paris-Sud (Paris 11) Doyenne de la faculté des sciences
Juillet 2008 - août 2011	Université Paris-Sud (Paris 11) Vice-Doyenne, Directrice des formations de l'UFR de Sciences
2001 - 2008	Université Paris-Sud (Paris 11) Responsable du Master IST (Information, Systèmes, Technologie)
1992 - 2001	Université Paris-Sud (Paris 11)

Maitresse de conférences

-

Établissement & diplôme

1992 - 1992	Université Paris-Sud (Paris 11) Doctorat en sciences
1989 - 1989	Université Paris-Sud (Paris 11) Agrégée de physique appliquée

Fiche n° 16753, créée le 24/03/2016 à 19:21 - Màj le 25/05/2022 à 15:06



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie : État / Agences d'État

Adresse du siège

21, rue Descartes
75005 Paris France

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
Composantes	<ul style="list-style-type: none">• Secrétariat général ;• Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ;• DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ;• Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
Direction	Directrices générales : <ul style="list-style-type: none">• recherche et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021).• enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).
Secrétaire général(e)	Thierry Le Goff

Ministre

Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - M à J le 02/06/2022 à 09:35

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »